

REGLEMENT

La course pédestre du Bois Plage en Ré, organisées par l'Association des foulées Ré'thaises (1 rue des grasses – 17580 Le Bois Plage en Ré), aura lieu le dimanche 5 août 2018.

Il existe 3 courses et 2 parcours. La première course de 2 km se déroulera dans le centre-ville du Bois Plage en Ré. La seconde, de 5 km, traversera les rues du village, la pinède et les vignobles. La dernière course de 10 km correspond à 2 boucles du parcours de 5 km.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Tout athlète non licencié à la Fédération Française d'Athlétisme doit fournir un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an ou sa copie. Toute personne mineure devra fournir une autorisation parentale.

Les catégories d'âge donnent lieu à un classement, Course Poussins et Benjamins (2005-2008), course Cadets et Minimes (2001-2004), course Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans (2000-...). Toutes les courses sont mixtes.

La course sera orchestrée au niveau du chronométrage et des temps par Top Chrono et chaque coureur se verra attribuer une puce électronique qu'il devra restituer à l'arrivée.

Le départ est fixé à 16h00 pour la course des 2km, 16h45 pour la course des 5km et 18h00 pour la course de 10km. Il se fera sur la place du marché du Bois Plage en Ré.

Deux postes de ravitaillement seront installés au 2.5 km et 5 km (et 7.5 pour la course des 10 km). A l'arrivée, chaque participant aura une poche de ravitaillement.

Tout accompagnateur, notamment à vélo ou à roller est interdit.

Une assistance médicale sera assurée au départ, le long du parcours et à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les inscriptions seront closes le jour de l'épreuve à 15h00 pour la course Poussins et Benjamins, 15h45 pour la course Cadets et Minimes et 17h00 pour la course, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans.

Le montant de l'inscription est fixé à 5 € pour les jeunes (poussins/benjamins/cadets/minimes) et 10 € pour les adultes (location de la puce comprise). Il passera à 7€ et 12 € le jour de la course.

Les 400 premiers inscrits auront droit au passage gratuit du Pont de Ré en demandant le coupon de passage lors de l'inscription, en y joignant une enveloppe timbrée à leur adresse.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents prétendent à un quelconque remboursement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Les organisateurs se réservent le droit, sans contrepartie, d'utiliser les photos réalisées lors de la course pour les besoins de leurs différentes publications.